



Ministère du Développement
communautaire, de l'Équité
sociale et territoriale



Organisation
internationale
du Travail



▶ STRATÉGIE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE (SNPS) 2016-2035

Brochure explicative



Le document complet de la SNPS est disponible à l'adresse
www.equite.gouv.sn/programme/ et www.dgpsn.sn





▶ Introduction

La vision adoptée par le Sénégal, à travers le Plan Sénégal Émergent (PSE), est celle d'un pays émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit. Cette vision s'appuie sur une économie compétitive soutenue par une croissance forte et inclusive, une population instruite, bien formée et engagée au niveau des communautés locales et nationales, une bonne gouvernance et un aménagement dynamique et équilibré des territoires.

Pour contribuer à la mise en œuvre des orientations stratégiques du PSE, la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2016-2035) a été élaborée. Le processus s'est tenu dans un contexte international marqué par le consensus mondial sur un agenda de développement qui place la protection sociale au cœur des politiques publiques. La protection sociale devient ainsi un levier essentiel de réduction de la pauvreté et des inégalités et un facteur de croissance inclusive valorisant le capital humain, soutenant la demande interne et facilitant la transformation structurelle des économies nationales.

La SNPS est également en cohérence avec les initiatives et processus aux niveaux international, continental et régional dans auxquels le Sénégal a participé :

- ▶ le cadre de politique sociale africaine, adopté en octobre 2008 par l'Union africaine (Agenda 2063) ;
- ▶ l'initiative Alliance Globale pour la Résilience au Sahel, dont le pilier n°1 est : « Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables », lancée en décembre 2012 par les pays de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS ;
- ▶ l'initiative des socles de protection sociale¹, minimum de protection sociale universelle, proposée en avril 2009 par le Conseil des Nations unies et adoptée en juin 2012 comme recommandation par la Conférence internationale du travail, représentant les 183 États membres de l'OIT ;
- ▶ les Objectifs de Développement Durable, qui intègrent les socles de protection sociale, adoptés en 2015 par la Communauté internationale pour l'horizon 2030.

1 *Tous les résidents doivent bénéficier au moins d'un niveau basique de protection sociale défini au niveau national et comprenant un accès universel aux services de santé essentiels, la sécurité de revenu pour les enfants, les personnes en âge de travailler et dans l'incapacité de gagner leur vie et les personnes âgées.*



1

CADRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

La protection sociale est considérée dans le PSE comme un ensemble de mesures visant à protéger les populations des conséquences de la survenance de risques sociaux. Elle intègre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires, avec trois logiques : l'assistance, l'assurance dans la prise en charge des prestations et l'autonomisation des catégories sociales.

► Protection sociale et cadre de développement social du PSE

La SNPS du Sénégal s'inscrit dans l'axe 2 du PSE intitulé « *Capital humain, protection sociale et développement durable* ». Cet objectif de développement social sera atteint à travers un ensemble de politiques et de programmes complémentaires pour renforcer l'impact de la protection sociale sur la réduction de la pauvreté et des vulnérabilités et la promotion de la cohésion sociale et économique.

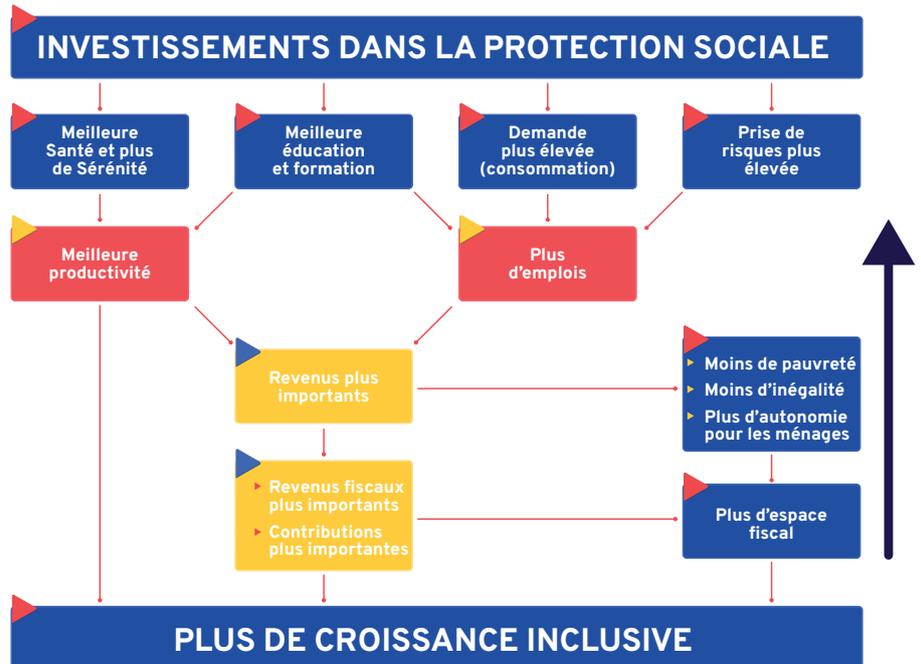
Les trois composantes du PSE forment un système cohérent qui concourt au même résultat : une « *croissance forte, durable et inclusive* ». La SNPS est complémentaire des politiques et stratégies inscrites dans l'axe 1 du PSE. D'une part, la protection sociale est indispensable à la transition du secteur informel vers le secteur formel, et d'autre part, un secteur moderne et développé ne peut être durable sans s'inscrire dans le champ de la protection sociale, incluant toutes les catégories d'acteurs économiques. Aussi, la mise en œuvre des politiques de protection sociale contribue fortement à la paix, à la sécurité et au sentiment d'appartenance à la nation (axe 3 du PSE).

Le Sénégal introduit un important changement de paradigme de développement en considérant la protection sociale comme un investissement et non plus comme une charge. En effet, les investissements en protection sociale contribuent largement à la croissance économique par leurs effets sur la consommation, le développement du capital humain, la réduction des inégalités sociales et de genre, le renforcement de l'économie locale et l'incitation à la prise de risques dans les affaires.

Enfin, le Sénégal intègre la protection sociale comme l'une des réponses à la vulnérabilité aux chocs liés aux catastrophes et au changement climatique. Malgré les progrès louables accomplis dans la gestion des catastrophes et la réduction de leurs impacts, des vulnérabilités importantes persistent en la matière.

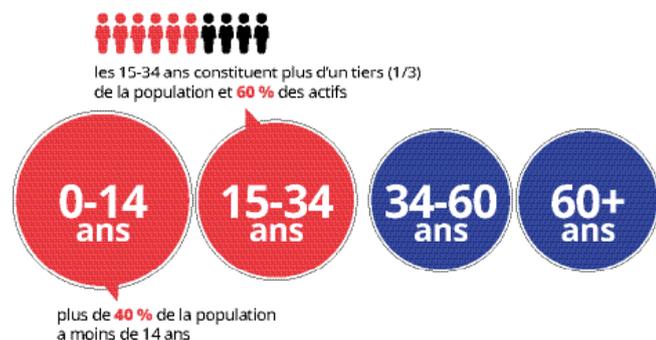
► Protection sociale et dynamiques démographiques

Les enjeux de la protection sociale au Sénégal tiennent compte de l'évolution de la population et de sa répartition. Les projections réalisées par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) confirment trois tendances : i) le doublement de la population à l'horizon 2035, ii) la diminution du pourcentage de la population rurale au profit de la population urbaine et iii) la prédominance de la population en âge de travailler.

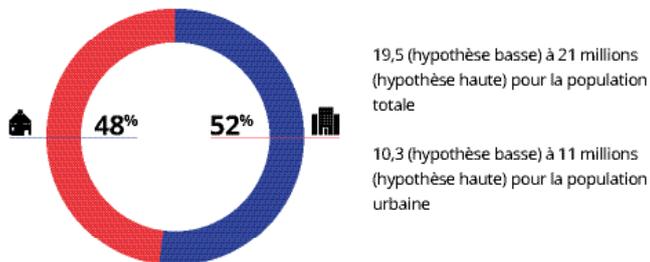


La prise en compte de cette dynamique est capitale dans la planification de la politique de protection sociale. En effet, ces projections montrent que la stratégie devra anticiper la part grandissante de la population urbaine, le poids de la population en âge de travailler – notamment des jeunes – et l'augmentation du nombre de personnes âgées même si leur part relative reste faible.

LE POIDS DE LA JEUNESSE



À L'HORIZON 2030



Le Sénégal a entamé sa transition démographique. Le pays dispose donc d'une réelle opportunité à travers la capture du dividende démographique pour accélérer sa croissance économique (PSE). Cependant, il est nécessaire d'anticiper les investissements dans la protection sociale pour inscrire définitivement le pays dans une trajectoire démographique favorable.





2

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, DES VULNÉRABILITÉS ET DES RISQUES

Les systèmes de protection sociale sont mis en place pour réduire la vulnérabilité des individus face aux risques sociaux, chocs et crises qui les rendent sensibles au basculement, voire à l'enfoncement dans la pauvreté et à sa transmission intergénérationnelle, ainsi que pour garantir leur accès aux services sociaux de base.

► Progrès dans la réduction de la pauvreté

Entre 2001 et 2011, le taux de pauvreté et le taux d'extrême pauvreté ont enregistré une baisse. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural avec une incidence de 57,1 %, et 41,2 % dans les villes (26 % à Dakar) en 2011. Il faut cependant noter que cette baisse relative est trop faible pour se traduire en impact significatif sur le nombre total de personnes pauvres, compte tenu de l'évolution démographique et de la taille de la population de référence.

L'accès aux services essentiels de base comme l'eau potable, l'assainissement, la santé, l'éducation et l'énergie définit le

progrès dans les conditions de vie des populations. Le déficit d'accès à ces services constitue une atteinte aux droits humains garantis par la Constitution du Sénégal. Globalement, une dynamique positive est notée dans l'offre de services, avec une persistance des disparités régionales et des inégalités entre milieu urbain et rural. Les investissements planifiés devraient favoriser la résorption du déficit dans l'offre. Au-delà du défi principal de la qualité des services, l'accent devra davantage être mis sur l'entretien, la maintenance et les mesures d'incitation afin de garantir un taux d'utilisation convenable. Il faut également anticiper les dynamiques démographiques pour éviter de reconstituer les déficits dans l'offre de services.

► Profil de vulnérabilité du point de vue du cycle de vie

Malgré les efforts consentis dans le secteur de la protection sociale, les analyses montrent un niveau élevé de vulnérabilité. Le tableau ci-après résume les résultats de l'analyse des vulnérabilités selon l'approche « cycle de vie ».

ÉTAPES DU CYCLE DE VIE	 MATERNITÉ ET PETITE ENFANCE	 ÂGE SCOLAIRE	 JEUNESSE ET PERSONNES EN ÂGE DE TRAVAILLER	 PERSONNES AGÉES			
Causes des vulnérabilités potentielles	 Personnes handicapées et malades chroniques Nonaccès à l'école et à la formation professionnelle - Barrières physiques - Stigmatisation - Discrimination						
	Non-vaccination Sous-alimentation Malnutrition Déficit soins postnatals Absence d'état civil Accident domestique	Travail des enfants Nonaccès à l'éducation Malnutrition Absence des parents Mariage et grossesse précoces Pédophilie et abus sexuels Absence d'état civil Drogue Prostitution Mobilité pastorale Orpaillage	Nonaccès à la formation professionnelle Pertes d'emploi Sous-emploi Charges familiales Surveillance des enfants Drogue Prostitution Violences domestiques Insécurité alimentaire Déguerpissements Déplacements involontaires Habitat en zone non aedificandi	Solitude sans prise en charge par la famille Incapacité de travailler Absence de revenus Absence de prise en charge			
	CHOCES ET CATASTROPHES <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th data-bbox="272 770 866 818">NIVEAU INDIVIDUEL</th> <th data-bbox="866 770 1509 818">COVARIANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="272 818 866 999"> Maladies à frais coûteux, VIH Décès Accidents divers </td> <td data-bbox="866 818 1509 999"> Sécheresse Pluies hors saisons Inondations Catastrophes naturelles Epidémies </td> </tr> </tbody> </table>				NIVEAU INDIVIDUEL	COVARIANT	Maladies à frais coûteux, VIH Décès Accidents divers
NIVEAU INDIVIDUEL	COVARIANT						
Maladies à frais coûteux, VIH Décès Accidents divers	Sécheresse Pluies hors saisons Inondations Catastrophes naturelles Epidémies						

La maternité et la petite enfance

Même si des résultats ont été enregistrés dans les taux de CNP4, en 2014, 19 % des enfants souffraient de retard de croissance et 49,2 % vivaient dans des ménages en dessous du seuil de pauvreté. Une mauvaise prise en charge des enfants en bas âge augmente les probabilités qu'ils deviennent pauvres à l'âge adulte, ce qui renforce la pauvreté chronique. En 2014, 75 % des ménages en milieu rural souffraient de pauvreté chronique (contre 18 % en milieu urbain).

Les enfants en âge de scolarisation

Malgré l'importance des ressources injectées dans l'éducation, des pans considérables de la population restent exclus du système ou le quittent précocement du fait de leur précarité socio-économique. La pauvreté apparaît ainsi comme la cause la plus probable et la plus importante de l'inaccessibilité, des contreperformances et du décrochage prématuré des enfants issus des ménages vulnérables. Elle est à la base de l'activité et/ou du mariage précoce de ces enfants, particulièrement des jeunes filles. L'amélioration durable de l'environnement des apprentissages revêt ainsi un caractère fondamental.

Les jeunes

Le principal défi à relever pour la protection sociale des jeunes est le manque de compétences. Beaucoup de jeunes qui ne terminent pas le cycle d'enseignement secondaire n'ont pas accès à une formation professionnelle et finissent dans

l'informel et dans le sous-emploi. Or, l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée constitue un obstacle majeur à la croissance des entreprises et à la compétitivité de l'économie.

La population en âge de travailler

La population en âge de travailler atteindra 56 % en 2035. En 2014, le taux de chômage était estimé à 10,4 % et le sous-emploi touchait 32 % des actifs occupés. Le bien-être de la famille peut se détériorer de manière significative et brutale si les soutiens de famille subissent des chocs. Plusieurs études ont identifié les problèmes de santé comme la principale cause des difficultés économiques, car ils impliquent à la fois une perte de revenus et un besoin de payer les traitements.

L'invalidité et les personnes vivant avec un handicap

Le nombre de personnes vivant avec un handicap se situerait entre 1 152 211 et 1 237 879 en 2030. Il est probable que ces chiffres ne soient pas atteints si l'on s'attaque aux causes (absence de vaccination, accidents de circulation, déficit d'accès aux soins, prévention des accidents professionnels, etc.).

Les personnes âgées

Même si l'évolution de la part des personnes âgées dans la population totale n'est pas sensible, les projections de l'ANSD montrent qu'en valeur absolue, la population âgée de 65 ans et plus atteindra 1 030 079 en 2035. Les chefs de ménage âgés de 60 ans et plus apparaissent plus touchés par le phénomène de pauvreté : 45,9 % dans les centres urbains et 62,4 % en milieu

rural. Ces personnes constituent 38,7 % de l'ensemble des pauvres au niveau national.

Chocs, catastrophes, pauvreté saisonnière et insécurité alimentaire

Le Sénégal est exposé à plusieurs risques et catastrophes liés aux aléas naturels ou relevant des actions humaines. Les conséquences sont principalement :

i) un accroissement de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle;
ii) une accentuation de la vulnérabilité. Le profil des réponses aux chocs met en lumière la forte vulnérabilité des ménages, dont la plupart n'ont aucune stratégie d'adaptation formelle. Lorsque celle-ci existe, elle repose essentiellement sur les actifs, l'épargne ou le soutien familial.





3

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNPS/GRC (2006-2015)

En 2005, le Sénégal a formulé et adopté une Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion de Risques et Catastrophes (SNPS/GRC 2006-2015). L'objectif visait à réduire l'impact des chocs qui menacent directement la vie des populations, notamment les groupes les plus vulnérables, en aidant les ménages à mieux gérer les risques qui conduisent à la perte de la vie ou de capital et à favoriser leur accès aux services sociaux de base. Les constats tirés de la mise en œuvre de la SNPS/GRC ont alimenté le développement de la SNPS 2016-2035.

► L'approche « cycle de vie »

La pauvreté est liée à des chocs repérables durant tout le cycle de vie. Certains de ces risques sous-jacents peuvent avoir des impacts négatifs tout au long de la vie de l'individu et de sa famille. Une approche plus stratégique et analytique, qui consiste à classer les programmes actuels dans le contexte d'un cadre de cycle de vie, permet d'identifier le déficit de protection et les défis auxquels les populations en situation de vulnérabilité

sont confrontées à différents stades de leur cycle de vie. Un système de protection sociale qui reconnaît les différences dans les risques aux divers stades du cycle de vie et cherche à y remédier est à même de fournir un soutien plus efficace et plus en mesure de s'attaquer aux causes de la pauvreté et d'anticiper les risques. L'approche « cycle de vie » soutient le socle de protection sociale qui a été approuvé par l'ONU.





LES CONSTATS

Avec la SNPS/GRC, les systèmes ne couvrent qu'une faible partie de la population et ne sont accessibles qu'à des catégories spécifiques. En articulant les interventions et prestations sociales en cours avec les risques qui ciblent les différentes étapes du cycle de vie, on constate que les programmes et régimes visant à atténuer les risques liés à la maternité, à la petite enfance, au handicap et aux personnes en âge de travailler sont très limités, aussi bien en termes de nombre de bénéficiaires et d'inclusion sociale que de montants budgétaires alloués. La prestation moyenne du programme d'allocation de vieillesse est très faible et la grande majorité des personnes âgées – notamment celles appartenant au milieu rural, au secteur informel et aux quintiles les plus pauvres – en est exclue. Enfin, les subventions générales ne bénéficient pas au plus grand nombre ni aux plus pauvres.



4

APPROCHE ET POSITION DE STRATÉGIE DE PROTECTION SOCIALE

La stratégie proposée s'appuie sur le bilan de la SNPS/GRC (2005-2015), les déficits de protection sociale identifiés, les choix stratégiques de l'État et les leçons tirées de l'expérience internationale. Elle est bâtie autour de l'approche « cycle de vie » qui permet de renforcer les progrès précités à travers des programmes prioritaires et coordonnés. L'objectif est de rendre l'ensemble du système plus inclusif en incorporant une plus grande proportion de personnes pauvres et vulnérables avec un focus sur les femmes, les jeunes, les actifs du secteur informel, etc.

Les interventions de protection sociale viseront à supprimer les obstacles économiques et sociaux qui empêchent d'accéder aux opportunités d'emploi et aux offres de services sociaux. Elles contribuent, de manière indirecte, à l'amélioration de l'offre et de la qualité de services dans une perspective de durabilité. Par ailleurs le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PSE prévoit d'importants investissements qui visent à renforcer les infrastructures de santé, d'éducation, d'eau potable et d'assainissement dans tout le pays pour améliorer le capital

humain. Le défi sera de mettre en place un système de protection sociale pour lever les obstacles à l'utilisation optimale de ces infrastructures et services par les populations. Au fur et à mesure que le gap au niveau de l'offre sera résorbé, les ressources devraient être orientées davantage dans le volet de la demande.

► Vision, but et stratégie d'intervention pour le moyen terme

La vision nationale pour la protection sociale est ainsi formulée : « D'ici 2035, le Sénégal disposera d'un système de protection sociale inclusif, solidement ancré dans la culture nationale et garanti par l'État à travers des lois ». Cette vision est déclinée en objectifs décennaux, ainsi qu'en 5 objectifs stratégiques, présentés sur la prochaine figure.

La stratégie d'intervention est l'agrégation-consolidation des interventions autour de programmes phares centrés sur les risques liés au cycle de vie. Ceci permet de concentrer les actions

sur les causes de la vulnérabilité et de passer d'une approche ad hoc à une approche systémique avec un dispositif d'institutions appropriées.

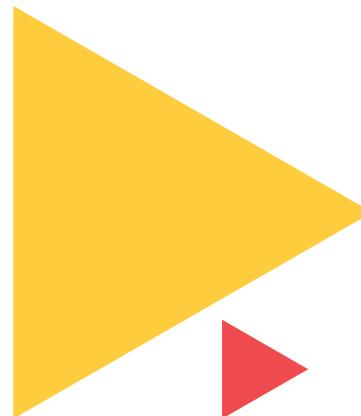
Ainsi, la mise en œuvre de la SNPS nécessite des réformes importantes au cours des prochaines années, y compris une fusion de plusieurs programmes ou l'élimination de petits programmes et projets. Ces programmes publics seront plus transparents et auront une couverture beaucoup plus étendue et des prestations moyennes plus élevées. Après ces réformes, le Sénégal aura un système de protection sociale moderne basé sur les risques et défis associés à différents stades du cycle de vie.

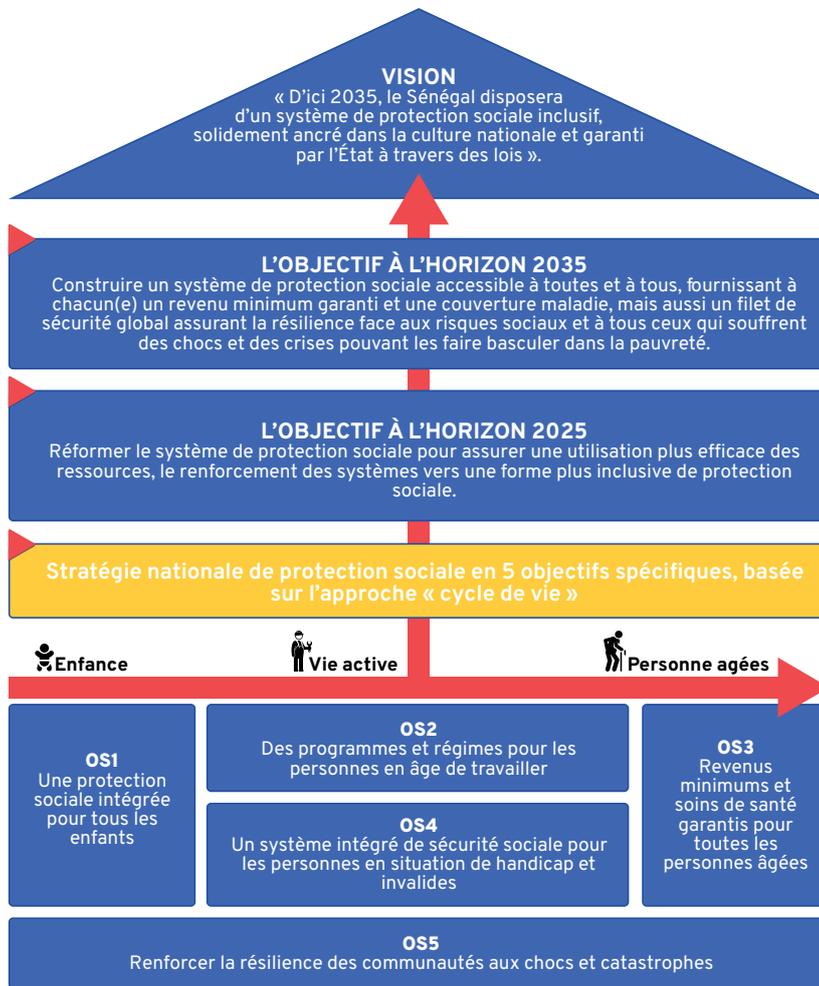
► Défis prioritaires pour le moyen terme (2017-2025)

Les défis prioritaires identifiés pour le moyen terme (2017-2025) sont les suivants :

1. Consolidation et passage à l'échelle des programmes prioritaires en cours
2. Formulation et mise en place de nouveaux régimes de base et programmes ciblés
3. Réforme du cadre normatif et de la régulation du secteur de la sécurité sociale

4. Mise en place d'un système intégré et efficace de prévention et de réponse aux chocs et catastrophes
5. Mise en place d'un dispositif efficace de coordination
6. Institutionnalisation du Registre National Unique (RNU)
7. Sécurisation des ressources
8. Élaboration et mise en œuvre d'une loi d'orientation et au besoin d'une loi-programme sur la protection sociale et les textes d'application pour consolider les droits
9. Assurer un leadership du Sénégal dans l'harmonisation des politiques de protection sociale dans les espaces UEMOA, CEDEAO et UA.







5

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

► Modalités d'exécution et défis

Dispositions de mise en œuvre

Le dispositif actuel est composé: i) d'un comité interministériel instance de pilotage ; ii) d'une délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN) qui assure la coordination de la mise en œuvre de la politique de l'État ; iii) des ministères ayant des mandats et couvrant des cibles de la protection sociale (travail, emploi, famille, enfants et femmes) ; iv) des programmes et projets pilotés par des ministères (Éducation, Santé, Agriculture) sans véritable articulation.

Défis d'efficacité, de modernisation et d'optimisation institutionnelle

Le principal défi de la mise en œuvre est d'anticiper les risques que sont : i) les coûts de transaction ; ii) la bureaucratie et les retards dans les services de qualité ; iii) la transparence ; et iv) la stigmatisation des bénéficiaires. Le développement de la technologie numérique est une opportunité historique à saisir pour faire face à ces défis (mobile banking). Un autre défi est

d'articuler les différentes réformes des piliers du PSE avec la SNPS. La mise en œuvre de la SNPS est une occasion pour mettre ensemble les différentes initiatives et réduire les risques de conflits et d'échecs à leur mise en œuvre parallèle pour les mêmes bénéficiaires, pour les mêmes finalités et utilisant les mêmes ressources publiques.

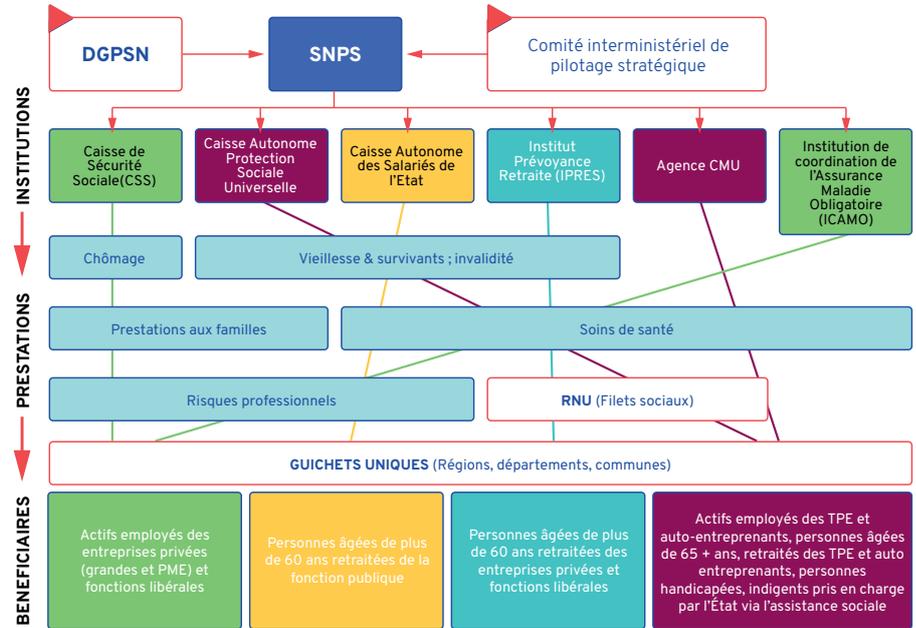
► Réorganisation administrative et institutionnelle des prestations

La réforme proposée aura pour but de mettre en place un système avec des organismes dédiés selon la catégorie d'actifs partageant les mêmes caractéristiques socio-économiques. Les réformes à mener dans les différentes composantes peuvent être classées en plusieurs catégories :

1. Le renforcement du dispositif institutionnel actuel en charge des régimes contributifs obligatoires

2. La mise en place d'institutions fortes et autonomes de protection sociale des régimes mixtes et volontaires
3. La mise en place d'une plateforme de coordination et d'articulation des projets et programmes phares des filets sociaux et de gestion des risques et catastrophes
4. La coordination de la planification et de l'évaluation de la SNPS au niveau de la DGPSN, qui assure une fonction stratégique

Le système national devrait comporter un mécanisme commun qui permette à chacun des programmes de filets sociaux de sélectionner et d'enregistrer ses bénéficiaires ; ainsi qu'une plateforme institutionnelle qui serve de dispositif de coordination aux niveaux central, régional et local. Le RNU, géré par la DGPSN, jouera un rôle central dans ce dispositif. Au niveau décentralisé (région, département ou commune), des guichets uniques



(communes) des services de protection sociale regroupant les structures qui gèrent les programmes phares seront mis en place.

La gestion efficace des régimes de protection sociale exige également que des *systèmes d'information, de gestion et de gouvernance* de qualité soient mis en place. À cet effet, le gouvernement doit instituer un dispositif qui puisse assurer que son investissement atteindra les vrais destinataires et aura le meilleur impact.

Le gouvernement a mis en place, par arrêté du Premier ministre, un *Comité interministériel de pilotage stratégique (CIP)* de la SNPS en 2012. Sa composition devra être revue pour inclure toutes les parties prenantes dans leur diversité (OSC, fédération des mutuelles de santé, organisations des personnes handicapées, organisations du secteur privé et du secteur informel, etc.).

En créant en 2019 le *ministère du Développement communautaire, de l'Équité sociale et territoriale*, le Sénégal a fait un grand pas vers une meilleure coordination du développement social en intégrant des programmes comme le PUDC, le PUMA, PROMOVILLE, les institutions et services de protection sociale non contributive, les programmes de filets sociaux, le système de ciblage (RNU) et autres actions orientées vers les groupes vulnérables.

Pour arriver à une meilleure coordination de la protection sociale à l'horizon 2025, il faut travailler à plus de synergie avec le ministère du Travail, voir comment intégrer le programme CEC, prendre en compte les implications dans toutes les réformes à entreprendre sans remettre en cause les acquis, ni perturber l'efficacité des initiatives en cours.

► Responsabilisation et engagement des acteurs

Alignement des partenaires au développement

La mise en œuvre de la SNPS fournit un cadre pour un

engagement plus large entre le gouvernement et les partenaires au développement dans le domaine de la protection sociale. Les PTF vont aligner leur soutien sur la stratégie en privilégiant l'utilisation des procédures de l'État, le cofinancement et le complément de financement des programmes. L'essentiel du financement de la SNPS restera assuré par les ressources internes.

Territorialisation de la SNPS par les collectivités locales

Certaines problématiques doivent être prises en charge par les instances locales. Ces interventions peuvent se situer sur trois niveaux: i) contribuer à la mise en œuvre des programmes phares; ii) investir dans le renforcement des plateaux techniques des structures de santé et dans la densification du réseau d'infrastructures sociales ; iii) mettre en place des programmes spécifiques en fonction des besoins locaux. Les collectivités territoriales mettront également en place des fonds de calamités pour financer les plans de contingences sur les risques majeurs, les investissements prioritaires de protection et les mécanismes d'alerte précoce et de réaction rapide.

Rôle des acteurs non étatiques

Les acteurs non étatiques (ANE) sont utiles dans le test d'idées novatrices pour une éventuelle mise à l'échelle, l'identification des bénéficiaires potentiels et l'appui à la gestion des litiges relatifs à l'application des programmes de la SNPS. Les ANE ont aussi pour missions d'organiser et d'assurer le contrôle citoyen

de l'action publique, de veiller à la transparence, au respect des principes d'équité et de droit. En outre, les ANE conduisent des activités de plaidoyer, d'information et de sensibilisation et jouent un rôle capital dans le changement de comportement des citoyens.

► Cadre de financement de la SNPS

Coût des programmes proposés

En référence au benchmark avec les pays à revenu intermédiaire, les ressources financières allouées aux programmes publics de protection sociale devront atteindre au moins 7 % des dépenses du budget national et 4 % du PIB en 2021. Ainsi, l'enveloppe budgétaire à allouer à la mise en œuvre de la SNPS atteindra 267,5 milliards de FCFA en 2021, contre 156,5 milliards de FCFA en 2017.

Sources de financement

Sous réserve d'autres études ad hoc, quatre réformes majeures sont proposées afin de dégager des sources de financement et d'accroître l'espace fiscal pour la protection sociale :

1. Réorientation progressive des subventions générales des produits alimentaires, électricité et carburant vers des programmes ciblés de protection sociale
2. Regroupement de tous les programmes actuels en un nombre réduit de programmes avec comme points d'ancrage les programmes prioritaires du PSE

3. Un mécanisme commun de ciblage des programmes à travers le RNU
4. La mise en place de la Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU) pour organiser le financement des programmes de protection sociale en dehors de ceux financés par la CSS et l'IPRES

► Suivi-évaluation : une stratégie de gestion axée sur les résultats (GAR)

Le système de suivi et d'évaluation des systèmes de protection sociale fait l'objet d'un document spécifique qui met l'accent sur les trois principaux objectifs : objectifs stratégiques (comment articuler les différents résultats pour atteindre les objectifs stratégiques de la SNPS), objectifs opérationnels (comment améliorer la mise en œuvre) et objectifs de capitalisation et de connaissance (que peut-on apprendre de la mise en œuvre de la SNPS ?).

Le suivi de la mise en œuvre de la SNPS se fait à quatre niveaux distincts : i) suivi de la performance générale de la stratégie ; ii) suivi des programmes spécifiques ; iii) suivi du processus de mise en œuvre de la SNPS ; iv) évaluation de l'impact du système de protection sociale. Dans le cadre d'une approche GAR, des indicateurs sont identifiés à chaque niveau et des objectifs établis pour chaque indicateur.



Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN)

2e Sphère Ministérielle Diamniadio Immeuble A – 1er étage • Dakar, Sénégal

Tel : 33 879 29 02

 **N° Vert 800 800 801**

E.mail : secretariatdgpsn@gmail.com

Ce support a été réalisé avec le soutien de l'Organisation Internationale
du Travail (ETD/BP Dakar) et de l'Union européenne.